



Fiche d'identité à remplir par l'organisateur pour les rassemblements en cœur de Parc national

Nom de la structure d'organisation :

Activité principale de l'organisateur :

Statut de la structure : association loi 1901 collectivité entreprise autre

Date de création de la structure :

Création de l'évènement : avant 2012 (historique) après 2012 (non historique)

à préciser :

Adresse :

Nom de la personne référente :

Qualité de cette personne : président directeur contact technique autre

Mail :

Tél. :

Nom de la manifestation :

Nature de l'évènement :

compétition sportive avec chronométrage/classement groupe d'enfants sur le temps scolaire
rassemblement de loisir, sportif ou culturelle entreprise autre

Activité(s) de l'évènement (à préciser) :

à terre en mer en cœur en aire d'adhésion / aire maritime adjacente

Date(s) souhaitées :

Date de report envisagée :

Lieu de la manifestation : Marseille Cassis La Ciotat Autre

Secteur(s) géographique(s) dans les Calanques (Goudes, Luminy, etc.) :

Seuils de votre manifestation :

Manifestation/Rassemblement créé après 2012 / de 30 à 100 participants.

A préciser :

Publics scolaires au-delà de 60 personnes, encadrants compris.

A préciser :

Manifestation créée avant 2012, reconnue comme historique > 100 participants (manifestation historique).

Précisez le nombre :

En dessous de ces seuils, le rassemblement ne fait pas l'objet d'une demande d'autorisation.

Au-delà de ces seuils, le rassemblement n'est/ne sera pas autorisé.

Horaires dans les Calanques :

1h 2h 3h 4h 5h 6h 7h 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h 23h 00h

A préciser :

Plus d'infos [ici](#). Fiche à envoyer à autorisations@calanques-parcnational.fr

Le délai d'instruction est de 2 mois maximum à compter du dépôt auprès du Parc national. L'absence de réponse ne vaut pas autorisation.

